

Très important : Documents d'avocats **pour les particuliers pour refuser les compteurs Linky**

Mercredi 22 février 2017

Madame, Monsieur,

A ce jour, plus de 320 municipalités ont souhaité s'opposer au déploiement sur leur territoire des compteurs communicants Linky, Gazpar et cie. Mais, hélas, il y a aussi beaucoup de maires qui n'ont pas encore pris leurs responsabilités.

J'ai donc demandé à un cabinet d'avocats spécialisés de travailler sur ce sujet et de mettre au point des documents pour que les particuliers puissent se défendre.

Ces documents sont ici en fichier lié et désormais en ligne sur le site du Cabinet d'avocats (ainsi que les documents récemment publié pour les communes) :

<https://www.artemisia-lawyers.com/fran%C3%A7ais/publications-et-interventions/compteurs-linky>

Comme pour les communes, certains documents peuvent laisser à penser qu'il s'agit de s'accommoder des compteurs Linky, d'exiger qu'ils soient posés de façon légale : en réalité, il s'agit bien de mettre en défaut Enedis et d'empêcher la pose des Linky.

Remarques :

- Vous pouvez noter que le document en annexe 4 vous permet d'interpeller votre maire et de le mettre face à ses responsabilités.

- Les particuliers concernés par un nouveau raccordement vont pour leur part pouvoir mettre à profit une étonnante erreur des autorités, mise au jour par nos avocats : seul le distributeur de gaz GrDF est compétent pour installer un compteur Linky sur les nouveaux points de raccordement, Enedis le fait donc de façon parfaitement illégale !

- Par contre, nous travaillons encore pour proposer des solutions aux gens qui ont hélas déjà un Linky qui leur a été posé et imposé.

Pour mémoire, le présent message n'a pas pour objet de revenir sur les raisons du refus de ces compteurs, elles sont expliquées en détail par ailleurs, par exemple sur le site <http://refus.linky.gazpar.free.fr> ;

Tout au plus convient-il de rappeler que les graves problèmes posés par les compteurs communicants ne se limitent pas à la question des ondes

électromagnétiques, loin de là ([lourde faute environnementale et financière, réelle mise en cause de la vie privée](#), etc). Et que la question des ondes, contrairement à ce qu'Enedis et les agences officielles tentent de faire croire, n'est en rien « réglée », et rappelle furieusement les dossiers de l'amiante, du tabac, de la radioactivité, des pesticides, dont la population est plus que jamais victime.

Des gens ont décidé d'entrer jusque dans nos logements pour poser leurs compteurs espions et nuisibles, et faire leur business en nous ordonnant de nous taire et de baisser les yeux : ne nous laissons pas faire !

Bien cordialement

Stéphane Lhomme

Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490)

Animateur du site <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Note concernant le financement : les présents documents vous sont proposés gratuitement. Ils ont été mis au point par Me Magarinos-Rey (<https://www.avocat-magarinos-rey.com>), déjà connue pour avoir défendu le droit d'utiliser des graines contre les prétentions totalitaires de la multinationale Monsanto. Pour le financement de ce travail, j'ai obtenu une aide de l'association Artemisia, précisément créée par Me Magarinos-Rey pour la prise en charge de dossiers concernant l'environnement, la santé, la démocratie. Je vous invite, si vous le pouvez et le souhaitez, à aider Artemisia à reconstituer ses fonds pour de prochains dossiers, en contribuant ici : www.artemisia-aisbl.org/français/nous-rejoindre

Note complémentaire : je rappelle que je ne vends rien et ne suis candidat à rien, et que j'agis dans cette affaire uniquement pour contribuer autant que faire se peut à l'intérêt général. SL